



Étaient présents : Alexandre Jean-François, Badino Alain, Bellessort Claude, Boyer Didier, Cantenot Pascal, Clapé Jean-François, Domergue Didier, Guillemot Renaud, Messmer Jean-Claude, Moindrot Dominique, Nicolini Gilbert, Payot Jean-Michel, Sénac Thomas, Varner Marion, Vieux Gérard.

Étaient invités: Guillen Bruno (président de ligue), Gilles Yves (président de ligue), Olivier Murielle (président de ligue), Nicolini Madeleine (secrétaire de ligue), Darras Michel (directeur technique national), Bouvard Jacky (cadre technique, chef de projet Educ'en Ciel), Maurel Sophie (secrétariat).

Était excusé : Guéritault Emmanuel (pouvoir à Jean-Michel Payot).

Alain Badino souhaite la bienvenue aux membres du comité directeur (CD) et aux invités et donne la parole à Jean-Michel Payot.

Jean-Michel Payot explique que ce CD est celui d'une transmission voulue par Gérard Blandin et imposée par les faits. Il souligne que les axes sont simples pour les deux ans à venir : il faut consolider les acquis et les avancées importantes dans les différentes disciplines.

Il informe le CD que le format de *Vol Passion* a changé pour le rendre plus moderne et pour rationaliser les moyens de diffusion. Il précise que l'éditorial du mois de juin rappelle l'action générale de la fédération qui s'appuie sur trois axes : parfaire les moyens de fonctionner (secrétariat et informatique) ; participer à une nouvelle relation avec les professionnels (partenariat économique et intéressement des écoles) ; soutenir les projets des clubs. Il est temps de faire une pause et un bilan. Il précise que pour cela, il veut s'appuyer sur trois groupes de personnes qui se complètent : le CD, gouvernement de la fédération ; l'Assemblée des présidents de ligues (APL) ; la direction technique nationale (DTNe). Ces groupes doivent avoir comme objectif d'agir mais aussi de parfaire l'information sur la vie de la fédération et de la multiplier.

Jean-Michel Payot fait ensuite le point sur les assurances, le contrat avec Generali se terminant fin 2003. Il informe qu'un groupe de travail composé de Jean-François Alexandre, Jean-Louis Debié, Yves Goueslain, Gérard Delacote et Yves Remond est mis en place. Ce groupe sera en quelque sorte la caution morale du nouveau contrat. Tout comme les membres du bureau directeur (BD), il a été informé en direct de l'avancée du cahier des charges et le sera des négociations. Actuellement le cahier des charges est finalisé et a été envoyé à différents assureurs (notamment ceux qui ont la capacité aérienne). Les premiers rendez-vous sont programmés à compter du 30 juin 2003.

Approbation du compte-rendu CD du 25 janvier 2003.

Renaud Guillemot souhaite que « commission Formation » remplace « commission Compétition » dans le paragraphe « delta » de la page 6/10. Gilbert Nicolini indique qu'il y a une erreur sur son prénom et souhaite que Madeleine Nicolini soit notée présente en tant que secrétaire de la ligue Alsace. Claude Bellessort indique qu'une erreur a été également commise sur son prénom.

Vote à main levée : OUI à l'unanimité moins 1 abstention.

Approbation du compte-rendu du CD du 29 mars 2003.

Aucune demande de modification.

Vote à main levée : OUI à l'unanimité moins 1 abstention.

Actions administratives

Affiliations, radiations...

Alain Badino souligne que, suite aux remarques faites au dernier CD, le document de présentation de la situation des clubs concernés a été amélioré. Renaud Guillemot indique qu'il y a une erreur dans le titre dudit document et que le CD est consulté « non pour information mais pour validation ».



Murielle Olivier demande ce que signifie « on attend une modification » pour le club Paraplaine. Alain Badino répond que le club doit changer de statuts mais que, pour cela, il est obligé de faire une assemblée générale et qu'il lui a été laissé un peu de temps.

Marion Varner souligne qu'un club de la ligue Pays de Loire est indiqué radié alors qu'il a été créé en juillet 2002 il y a moins d'un an. Est-ce une erreur ? Ne doit-on pas le mettre plutôt en provisoire ? Alain Badino propose de le laisser en provisoire pour que ce club ait une chance de se mettre en conformité. Il demande à la ligue de prendre contact avec lui.

Yves Gilles précise que le président du club Catalogne est décédé. Michel Darras souligne qu'il est nécessaire de faire un courrier. Après débat sur l'initiateur du courrier (ligue ou fédération), il est établi que se sont les ligues qui doivent prendre contact avec les clubs et que la fédération, après concertation avec la ligue, fera un courrier officiel.

Jean-Michel Payot demande qu'il soit pris acte que l'instruction des dossiers des clubs en provisoire est faite par les ligues et que les affiliations le sont par le CD.

Gérard Vieux demande que cette nouvelle responsabilité soit rajoutée sur le tableau des compétences des ligues.

Jean-Claude Messmer indique qu'une amélioration peut encore être apportée sur la présentation du tableau en différenciant les clubs qui ne posent pas de problème de ceux qui sont litigieux.

Renaud Guillemot rajoute que l'on pourrait ajouter une colonne « radiation ».

Vote à main levée : OUI à l'unanimité.

Licences

Alain Badino fait un point sur l'état des licences à fin mai. Il relève que globalement les chiffres sont les mêmes que l'an passé, avec une légère augmentation des licences Volant et une baisse assez significative pour les licences Élève (-608). La grève de la Poste peut toutefois avoir influencé ce résultat. Il conviendra de revoir l'évolution lorsque les choses seront stabilisées.

Bureau directeur

Alain Badino indique que la demande du CD a été respectée et que les textes relatifs aux décisions du BD sont communiqués intégralement au CD. Il rappelle que le BD gère les affaires courantes de la fédération entre les trois réunions annuelles du CD. Il souligne qu'en 2004 un quatrième CD sera ajouté juste après l'assemblée générale, ce qui d'une part évitera le trop long délai de trois mois après l'AG, d'autre part soulagera l'ordre du jour des réunions et laissera plus de temps aux débats.

Monitorat CV

La commission Formation cerf-volant a effectué un travail important, aidée par la DTNe. Jacky Bouvard rappelle que ce projet a permis la mise en place d'un diplôme «à partir de rien». (cf document en annexe).

Marion Varner demande ce que sont des unités de compétences capitalisables. Jacky Bouvard : ce sont des validations faites au fur et à mesure.

Didier Domergue souligne que dans la description du secteur d'activité, il est noté «activité à titre principal» alors qu'en tant que bénévole, il y a des personnes qui n'ont que cette activité. Michel Darras répond qu'il ne faut pas mêler la rémunération et le statut. Par rapport à l'évolution de ce diplôme et dans la perspective de la professionnalisation de l'activité, cette rédaction s'impose.

Marion Varner demande si le texte sur le recyclage ne peut pas être simplifié. Michel Darras souligne l'importance d'un cadre précis.

Yves Gilles demande si l'organisation du monitorat pourra, à terme, être faite par les ligues. Jacky Bouvard répond par l'affirmative si les demandes se multiplient.

Yves Gilles demande alors si cela pourra être ajouté dans le tableau des compétences des ligues. Gérard Vieux répond par l'affirmative avec un délai de deux ou trois ans.



Il est alors demandé de ne pas mettre de contrainte d'assurances car on ne sait pas ce que sera le contrat de demain, et de préciser que la commission Formation cerf-volant peut déléguer tout ou partie de la formation dans le respect d'un cahier de charges.

Vote : OUI à l'unanimité.

Organisation du CD

Commissions... Missions et priorités... Qui fait quoi... Relations inter-commissions...

Jean-Michel Payot présente une « feuille de route » qui est une évolution de ce que, l'année précédente, certains avaient appelé avec humour le « décret du 1^{er} juin ». Elle est en fait un guide qui regroupe les missions fédérales en une partie commune qui tient compte du fonctionnement de l'année précédente, et en une partie spécifique qui définit le rôle de chaque commission.

Lorsqu'on souhaite être élu à un poste, c'est pour apporter sa contribution à tel ou tel sujet. Être élu au CD, c'est savoir regarder la politique fédérale et le fonctionnement général dans son ensemble, donc savoir prendre du recul. C'est important car sans ce nouveau regard on pourrait prendre des décisions en contradiction avec l'intérêt général.

L'organigramme du CD proposé est une organisation matricielle et fonctionnelle. Par ailleurs, au vu du travail à réaliser, il est vital que le BD s'étoffe, à terme, avec la nomination de deux vice-présidents : un pour la formation et un pour la compétition.

Gilbert Nicolini souhaite que sur l'organigramme du CD soient rajoutés les numéros de téléphone.

Renaud Guillemot demande quelle est la hiérarchie des différents documents présentés car il y a parfois un écart important entre les textes, notamment sur la gestion budgétaire. Il est répondu dans le sens d'une gestion des budgets par le président de commission.

Jean-Michel Payot rappelle qu'un gros travail a été fait par l'APL sur le document *Compétences des ligues*. Le tableau présenté est évolutif et les actions de décentralisation aussi. Son sentiment est, qu'au fil du temps, le fonctionnement de la fédération est devenu de plus en plus centralisé, que beaucoup de dossiers ont été gérés par le président ou le BD et qu'il est indispensable, même si c'est difficile, de décentraliser certains pouvoirs et compétences.

Renaud Guillemot indique qu'il n'a pas l'impression de gérer son budget car il n'a pas connaissance des dépenses qui sont affectées à sa commission. Il précise que les relations avec le secrétariat doivent être plus suivies, notamment sur l'ordonnancement des dépenses.

Jean-Michel Payot ajoute que lorsqu'une commission a un budget annuel, il ne faut pas que ce budget soit obéré par le reliquat de l'année précédente. Dans la construction du budget 2004, le BD en tiendra compte et une ligne spécifique sera affectée pour les reliquats.

Pascal Cantenot indique qu'il n'y a pas assez de remontées d'information sur le suivi budgétaire. Cela ne doit pas être évident pour le secrétariat, car son temps de réponse est parfois long.

Alain Badino précise que gérer son budget, c'est déterminer toutes les actions et les codifier. En fin d'année, il sera demandé aux responsables de lignes budgétaires la somme qui leur reste à dépenser pour qu'elle soit prise en compte dans le budget réalisé de l'année.

Renaud Guillemot souhaite savoir quel est le rôle du BD par rapport au CD. Les textes spécifient que c'est le CD qui statue et le BD qui gère les affaires courantes. Actuellement c'est bien souvent l'inverse. Il faut que le CD soit consulté et informé au préalable et que toutes les décisions soient connues par le CD avant exécution. Alain Badino répond que la décision de faire une quatrième réunion annuelle du CD va dans ce sens.

Renaud Guillemot souhaite qu'une page concernant le BD soit rajoutée au document *Mission fédérale*.

Didier Domergue demande si une page concernant le groupe de travail sur les assurances pourrait être également rajoutée.

Jean-Michel Payot répond que le dossier Assurance s'étale sur trois ans et que le groupe de travail qui y est attaché n'est pas statutaire mais montre une volonté de transparence.



Renaud Guillemot demande quel est le rôle de Stéphane Malbos à la CIVL. Jean-Michel Payot répond qu'il est chargé de mission et va le remplacer en tant que délégué CIVL. Jean-Michel Payot deviendra son suppléant.

Renaud Guillemot remarque qu'une réflexion doit être menée sur l'organisation du CD. Un vote est-il donc souhaitable à ce stade ? Jean-Michel Payot répond qu'il faut avaliser la procédure actuelle, qui est conforme aux statuts et au règlement intérieur.

Claude Bellessort demande quel est le rôle actuel de Conrad Achino. Jean-Michel Payot répond que Conrad a démissionné de son poste « espace aérien », et qu'après son absence momentanée il statuera sur sa présence au CD. Il ajoute qu'également Didier Boyer est démissionnaire de la commission compétition kite par manque de disponibilité. Aussi, un chargé de mission devra être nommé au plus vite pour prendre cette fonction.

Renaud Guillemot estime qu'une réflexion doit être menée sur l'organisation du CD. Aussi, il demande si le vote doit être maintenu ?

Jean-Michel Payot répond que ce vote ne fait qu'avaliser la procédure actuelle. Ce document a simplement été mis à jour.

Vote : OUI à l'unanimité.

Fonctionnement administratif du CD

Alain Badino rappelle les modalités de l'organisation administrative des CD (avec un calendrier établi en fin d'année pour l'année suivante) et des BD (avec des réunions tous les quinze jours en moyenne). Il rappelle que les documents qui règlent la vie fédérale doivent être approuvés par le CD et que ces documents doivent parvenir au BD au moins un mois avant le CD suivant pour pouvoir être mis à l'ordre du jour dudit CD. Les divers calendriers, barème de remboursements, notes de frais, liste des responsables de budgets, mesures budgétaires, etc. ont été envoyés aux membres du CD et le seront à nouveau s'ils sont modifiés. Certaines dates clé sont soulignées, comme par exemple celles où il faut valider les attributions des championnats de France de l'année suivante.

Renaud Guillemot fait remarquer que faire valider par le BD les décisions à faire voter au CD est un frein. Les commissions doivent pouvoir présenter directement leurs propositions au CD. Alain Badino répond que, par expérience, une proposition qui n'a pas été préparée en commission et qui n'a pas l'appui du BD a toutes les chances de se faire rejeter par le CD. En tant que dirigeants, les membres du BD doivent essayer d'éviter la frustration du rejet d'un projet pour qui que ce soit.

Renaud Guillemot insiste : le BD a un rôle important, mais pas celui de valider. Alain Badino insiste aussi : le BD a un rôle de gestion de la politique globale de la FFVL et de la gestion de la réunion du CD.

Jean-Michel Payot croit comprendre le souci de Renaud Guillemot et le danger d'assimilation qu'il y a entre validation et censure. Il fait remarquer qu'une décision hâtive et forcée est rarement une bonne décision et que le BD participe au travail de synthèse nécessaire.

Budget 2004

Construction du budget 2004 et point financier des commissions...

Gérard Vieux indique que la construction du budget 2004 a été revue. Sont présentés les responsables de lignes budgétaires, et les mesures budgétaires de fonctionnement. Le calendrier de construction du budget 2004 est le suivant : lettres de contributions nouvelles (politique et budget) des commissions au BD pour le 18 août ; réunion du BD et réflexion fin septembre ; lettre de déclaration de politique générale aux présidents de commission et responsables de budget ; CD du 18 octobre : débat d'orientation ; BD des 25 et 26 octobre : budget préliminaire pour préparer les lettres de cadrage ; BD du 6 décembre : discussion des propositions des commissions ; BD début janvier : budget final ; CD fin janvier 2004 : validation du budget à proposer à l'AG. D'ici le 18 août et pour préparer la réunion du BD de fin septembre, il est demandé une déclaration de politique générale aux commissions qui



apporteront ainsi leur contribution à la nouvelle politique budgétaire. À partir de ces apports, les efforts politiques s'exprimeront dans un sens ou dans l'autre.

Alain Badino rappelle néanmoins que c'est l'AG qui vote le budget prévisionnel.

Gérard Vieux fait un point financier sur les dépenses des commissions. Il précise que chaque commission s'est vue attribuée des codes statistiques en regard de son budget prévisionnel. Il souligne que si les problèmes «mécaniques» peuvent être traités directement avec le secrétariat, en cas de problème d'affectation des dépenses, il doit être directement consulté. Gérard Vieux rajoute qu'un accord préalable doit être demandé au trésorier pour toute somme de plus de 2500 euros.

Alain Badino souligne que le budget n'a pas été modifié depuis l'assemblée générale. Certaines commissions n'ont pas envoyé leur ventilation et cela pose un réel problème de suivi. Le suivi des comptes devrait être opérationnel tous les mois. Si des erreurs de ventilation sont commises, le secrétariat rectifie sur le mois suivant. Il ne faut pas oublier qu'il y a toujours un mois de décalage.

Vote sur la construction du budget 04 et la répartition des responsabilités : OUI à l'unanimité.

Organisation de la DTNe

Michel Darras rappelle comment est organisée de la direction technique nationale. Chaque cadre a des missions précises et des responsabilités en liaison directe avec les commissions. Ils aident à la transcription des projets politiques dans la réalité.

Didier Domergue demande comment sont définies ces missions et quel est en particulier le statut d'Ambroise Pouget. Michel Darras précise que les cadres d'État, à part Yves Goueslain et lui-même, sont affectés à un service régional. Ils y travaillent pour la fédération. Ambroise Pouget est affecté à une direction départementale Jeunesse et sports. Une convention est passée entre le directeur départemental et la fédération pour définir ses missions. De manière générale, nous ne travaillons plus aujourd'hui en termes de pourcentage de temps passé mais en termes de mission. Chaque année, les conventions sont renégociées selon les besoins de la fédération.

Formation

Claude Bellessort rappelle qu'a été mis en place un groupe de réflexion sur la simplification des procédures administratives et sur l'évolution des qualifications parapente et delta. Ce groupe s'est réuni plusieurs fois, et en particulier avec la DTNe, avec pour objectif de faire au présent CD des propositions qui, si elles sont validées, seront mise en œuvre en 2004 après une phase de préparation technique. Claude Bellessort tient à remercier tous ceux qui ont participé à ce groupe de réflexion pour leur travail. Il souhaite que le CD valide ce projet (en annexe).

Brevets...

Yves Gilles demande qui a souhaité modifier les brevets. Claude Bellessort répond que ce projet émane des Écoles françaises de vol libre, notamment suite à leur rassemblement l'automne dernier.

Renaud Guillemot est favorable au Brevet initial (BI). Il regrette par contre le renforcement des contraintes pour obtenir le Brevet de pilote confirmé (BPC). Il indique qu'en delta beaucoup de pilotes n'ont pas ce Brevet. Claude Bellessort estime qu'il est dangereux de donner un BPC sans validation. Sur certains examens, notamment les qualifications biplace, on s'aperçoit que certains pilotes n'ont pas le niveau et donc sont refusés alors que le BPC leur a été attribué.

Renaud Guillemot indique que cette mesure va poser problème en delta, car certains pilotes n'ont pas le BPC, qui reste un pré-requis pour faire de la compétition.

Michel Darras rappelle qu'il ne faut pas oublier que le BPC est aussi un pré-requis au brevet d'État. Il rappelle l'article 17 de nos statuts : « la fédération édicte des règles techniques et doit les respecter et les faire respecter ».



Jean-Michel Payot souligne que le BI valide l'autonomie du pilote sur un site connu, ce qui est intéressant pour faciliter la vie des clubs. En ce qui concerne le BPC, il paraît impératif qu'il y ait un QCM concernant la connaissance de l'espace aérien et la réglementation.

Jean-François Clapé rajoute qu'en tant que deltiste, il lui semble tout à fait possible que des sessions spécifiques soient organisées pour le BPC : c'est une question de crédibilité.

Jean-Michel Payot ajoute qu'il faut penser également à l'harmonisation des brevets au niveau européen. Ce projet est une idée intelligente car il va nous permettre de proposer de manière plus forte à nos pratiquants de s'inscrire dans une logique de progression fédérale qui soit structurée. Il est donc important que le travail de la commission aboutisse.

Vote : OUI à l'unanimité moins une abstention.

Monitorat

Jean-Claude Mesmer : le texte sur les moniteurs FFVL devrait être étudié de plus près car dans la pratique il y a dérive, tout moniteur FFVL pouvant créer une école. Nous avons un besoin d'une définition plus claire du cadre de l'enseignement. Il en est de même pour les accompagnateurs qui font de l'enseignement. Je ne dit pas qu'il ne faut pas le faire, mais il faut préciser les choses.

Jean-Michel Payot : quel est le rôle d'un moniteur FFVL ? C'est d'encadrer bénévolement ses camarades dans un club ou dans une école de club. Celui d'un entraîneur de club ? C'est d'emmener les pilotes confirmés de son club, toujours bénévolement vers le vol de distance, voire la compétition.

Jean-François Clapé : pour avoir déjà participé à ce débat depuis 10 ans, je sais que le problème du moniteur fédéral a été occulté lors de la création du brevet d'État. L'intérêt du monitorat est de permettre au club de couvrir en responsabilité civile ceux qui améliorent la qualité des pilotes (qui pour certains, de toutes façons, ne retourneront pas en école).

Michel Darras souhaite préciser qu'un diplôme est une attestation de compétence pour des activités définies. La FFVL a la responsabilité de l'activité vol libre. Elle a aussi la responsabilité de définir les règles qui concernent les diplômes fédéraux. Les clubs doivent prendre ces règles en compte.

Alain Badino : une concertation avec les professionnels est aussi nécessaire. Nous ne devons pas créer les conditions du développement d'un travail illicite. Les diplômes FFVL sont des diplômes pour bénévoles. Il faut bien réfléchir sur les conséquences des décisions à prendre.

SIV

Claude Bellessort : en ce qui concerne l'intégration du SIV dans les qualifications FFVL, une communication avec la commission concernée est nécessaire. Michel Darras indique qu'une réunion de débriefing sera organisée avec la Commission Formation et la Commission Technique.

Alain Badino rappelle que les relations inter-commissions sont des objectifs que chaque commission a reçus et qu'il ne faut pas attendre une décision du président pour lancer des réunions lorsqu'elles sont nécessaires.

Manuel

Claude Bellessort fait le point de l'avancée du groupe de travail sur le prochain manuel : les QCM sont prêts et le travail de fond reste à faire.

Outre-mer

Claude Bellessort évoque le soucis de la ligue Nouvelle Calédonie qui demande de l'organisation d'un monitorat FFVL. Le DTN répond qu'une demande similaire a été faite l'année dernière par la ligue de la Réunion et qu'une solution a été apportée puisque une session a pu avoir lieu. Pour la Nouvelle Calédonie, une solution adaptée va se construire.

La VAE

L'expérience d'une activité professionnelle ou bénévole, explique Michel Darras, est productrice de compétences, c'est à dire de capacité à maîtriser une situation donnée. Avec la validation des acquis de l'expérience (VAE), nous entrons dans un système de formation où nous donnons du savoir, du savoir-faire et au final un diplôme. La loi nous obligeait à mettre en place une procédure pour cette validation.



Un travail de réflexion a été fait. Nous nous sommes inspirés de ce qui était proposé par l'État et l'avons généralement suivi, sauf en ce qui concerne la durée (3 ans proposés par l'État, sans limitation pour la FFVL). Le document présenté est donc un texte réglementaire, un outil de mise en œuvre de la procédure.



Renaud Guillemot demande par qui la validation sera faite. Par un jury constitué de cadres techniques et de techniciens, répond Michel Darras. Le diplôme sera délivré par le président de la FFVL ou par les présidents de ligue.

(cf document en annexe)

Vote : OUI à l'unanimité.

Jeunes et kite

En réponse à la demande des écoles, Dominique Moindrot présente un texte qui définit(e) précisément le cadre de pratique, les limites d'âge et les organisations spécifiques réservées aux jeunes. Ce texte, qui s'est inspiré de ce qui existe en parapente et tient compte de la spécificité de la pratique(cf en annexe).

Jean-François Clapé précise que pour la pratique en compétition, lorsque l'âge n'est pas dans le cadre, une demande de dérogation nominative est possible. L'adolescence est un âge charnière pour la croissance qui présente des fragilités. Il n'est pas d'accord pour donner des dérogations.

Jean-Michel Payot remarque qu'il était présent à la coupe d'Europe des jeunes où un seul cas dérogatoire a été pris en compte. Il faut que ce système reste tout à fait exceptionnel et éviter que, comme dans d'autres disciplines, la dérogation devienne la règle.

Vote : OUI à l'unanimité.

Championnats nationaux 2004

Delta : candidature du club Opal. Renaud Guillemot indique que ce club a déjà été organisateur en 1998 ou 1999 et que cela a été un bon championnat. Il approuve que ce championnat se fasse en plaine. Il rappelle toutefois qu'il faudra être attentifs aux dates.

Vote : OUI à l'unanimité, sous réserve que la commission Compétition négocie avec le club des dates compatibles avec le calendrier international.

Parapente : probablement en Haute-Savoie.

Cerf-volant : Certainement en Paris-Île-de-France.

Kite : pas de candidature. Difficulté pour trouver des clubs et des dates pour ces championnats : kitesurf, moutainboard, snowkite, crossing, Jeunes, Jeunes UNSS...

Kite

Quelques modifications mineures ont été apportées au règlement des compétitions. Le règlement complet est disponible sur le site internet de la FFVL.

VOTE : OUI à l'unanimité moins une abstention

International

Jean-Michel Payot fait le compte-rendu des dernières réunions :

- Union européenne de vol libre : déclaration unanime pour promouvoir la norme européenne, assortie d'un projet de texte qui pourrait être la déclaration de la FFVL pour appliquer cette norme.
- constructeur, importateurs et distributeurs : il a été débattu de la norme et des relations entre professionnels et FFVL ;
- rencontre avec les présidents des fédérations allemande et suisse pour s'accorder sur ces sujets ;
- Commission internationale du vol libre : Si la candidature de Morzine au Mondial parapente 2005 n'a pas abouti, Jean-Michel Payot a d'ores et déjà annoncé une candidature française pour 2007 (à suivre...).



Marion Varner demande que le credo européen de la FFVL soit adopté : la FFVL s'engage à promouvoir la norme européenne. Dans tous les cas, en termes juridiques, s'il existe une norme française elle sera prise en compte, sinon la norme européenne sera prise en compte.

Vote : OUI à l'unanimité.

Le secrétariat

Présentation d'Alain Badino. Le secrétariat est en constante évolution. Il s'adapte aux événements de la vie.

Informatique : le prestataire a été choisi. Le premier objectif est la saisie sur informatique. Elle sera opérationnelle fin septembre pour que les licences 2004 puissent être saisies soit directement par les clubs et les écoles, soit par la FFVL. Actuellement la saisie ne peut se faire que d'un poste, d'où des retards. Dans la nouvelle configuration, la saisie en multiposte sera possible.

La communication à ce sujet avec les clubs et écoles va être lancée. Des clubs et écoles pilotes seront choisis pour tester et valider ce développement durant le mois de juillet.

Problème majeur sur notre site web FFVL : il y a une inégalité des mises à jour entre les différentes rubriques.

Yves Gilles pose la question de la convention collective du personnel. Alain Badino répond que l'on est en attente du retour du COSMOS, organisme du CNOSF qui traite le sujet pour toutes les fédérations sportives.

Questions diverses

Licences

Yves Gilles : il y a problème car il manque toujours des licences ; le système ne fonctionne pas. Alain Badino ne voit pas d'objection pour que les ligues aient un petit stock de licences en dépannage. Il est édité 50 000 licences chaque année, plus les licences Découverte. 10 000 licences environ ne sont pas utilisées et restent dans les tiroirs des clubs ou des écoles. C'est un coût inutile pour la FFVL. La gestion actuelle vise à la fois à minimiser cette perte et à assurer l'envoi de licences aux clubs et écoles selon leurs demandes. Ce que nous ne savons pas gérer, c'est l'inconséquence de quelques clubs ou écoles qui attendent de ne plus avoir de formulaires pour en demander en urgence à la FFVL. Au fur et à mesure de l'évolution du système informatique, cela devrait s'estomper.

Formations

La rémunération de l'encadrement des stages FFVL n'est plus bloquée à 122 euros par jour mais doit être négociée entre 122 et 137 euros selon les compétences de l'intervenant. Ce tarif s'entend tout compris, pour des intervenants ayant un N° SIRET.

Yves Gilles : la FFVL conseille quel prix ? Jean-Michel Payot : on ne peut pas fixer de prix. Quel que soit le tarif choisi dans la fourchette proposée, les stages de formation doivent être facturés au coût réel, avec prise en compte de la rémunération des intervenants et des frais de déplacement. Ensuite, une négociation entre la FFVL et le décideur de la prestation pourra permettre, si un subventionnement est décidé, de faire baisser le prix pour le pratiquant. Ceci est du ressort des commissions et ligues responsables de l'organisation des formations.

Yves Gilles : Qualification biplace... La commission travaille sur des projets, les valide et les ligues ne sont pas informées. Il est difficile de défendre la politique fédérale si l'on n'est pas informé.

Jean-Michel Payot : la maîtrise organisationnelle et financière de la Qbi est de la compétence des ligues.

Alain Badino : on trouve de plus en plus difficilement des intervenants. La mise en place d'une fourchette de prix devrait les motiver.

Publications

Renaud Guillemot demande qu'un point soit fait sur l'avancement du Manuel du vol libre et du Catalogue des sites.



Le Manuel pourrait être publié le premier trimestre 2004. Il sera basé sur le QCM. L'éditeur est Rétine. Travail en cours pour le Catalogue : Stéphane Malbos a proposé une fiche type.

La commission Technique, sécurité et international souhaite avoir connaissance du QCM.

Pass kite

Des carnets de licences à la semaine prépayées sont disponibles pour les écoles EKF. Pour cent licences achetées, vingt-cinq sont offertes.